

## ECUREUIL - BIVOUAC DANS LA CIMES DES GRANDS ARBRES

### Article 1 : Organisation

La SARL JACQUES BRU COMMUNICATION au capital de 122941 €, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé La Houssaye 49410 MAUGES SUR LOIRE, immatriculée sous le numéro RCS ANGERS 519143952, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 02/03/2020 à 14h00 au 31/03/2020 à 23h59.

Jouez avec Charles l'écureuil : participez au tirage au sort du lot N°1 et tentez votre chance aux instants gagnants en jouant au jeu d'adresse pour gagner des cadeaux en lien avec la nature et comme la pomme Jazz, favorisez la biodiversité dans votre jardin.

### Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et DOM-ROM, Luxembourg, Belgique.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

### Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent se rendre à l'une des adresses URL suivantes :

- [https://story.tl/jeu\\_ecureuil](https://story.tl/jeu_ecureuil)
- <https://www.facebook.com/pommejazz>

Le participant doit jouer au jeu d'adresse pour accéder à l'instant gagnant :

- Réussir à lancer 10 noisettes à Charles l'écureuil en moins d'une minute.  
L'instant gagnant dévoile immédiatement le lot ou l'info "perdu"

- En jouant et même s'il a perdu à l'instant gagnant, le joueur participe automatiquement au tirage au sort du lot N°1.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

### Article 4 : Gains

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

- 1er lot : BIVOUAC À LA CIME DES GRANDS ARBRES (1200 € TTC)

**Détails :**

Descriptif :

Avec JAZZ, partez en pleine forêt au cœur du département du Doubs en Franche-Comté, pour vivre une expérience extraordinaire entre amis ou en famille : Initiation à la grimpe d'arbre, installation d'un bivouac arboricole et nuit dans les arbres. La nuit avec toute votre famille sur de confortables plate-formes perchées à environ 15 mètres du sol sera inoubliable ! (valable pour 8 personnes)

Départ le samedi 14:00, initiation l'après-midi, Dîner au bivouac avec repas froid et petit-déjeuner inclus pour 8 personnes adultes - Possibilité enfant à partir de 7 ans (hauteur minimum 1,20m)

Lieu et dates 2020 : Chaffois (25) : du 1 juin au 14 juin / Mamirolle (25) : du 15 au 28 juin / Chaffois (25) : du 6 au 19 juillet / Mamirolle (25) : du 3 au 16 Août / Chaffois (25) : du 24 août au 30 août

Les intervenants d'Arborifolia sont diplômés du Certificat de Qualification Professionnel Éducateur Grimpeur d'Arbres. Arborifolia souscrit une Assurance responsabilité civile auprès de l'UNSA et adhère au syndicat national des grimpeurs encadrant dans les arbres (SNGEA).

La confirmation des dates et votre réservation se fera avec vous par la société organisatrice du jeu.

Bon pour 8 personnes, Valable jusqu'au 1er septembre 2020

- Du 2ème au 61ème lot : SAC À DOS EN TOILE DE COTON (2,5 € TTC)

**Détails :**

Sac Coton - marquage sérigraphie couleur - Sac à dos avec des cordons de serrage en coton 100 % naturel (140 g/m²). Longueur : 45 cm. Largeur : 36 cm. Marquage JAZZ Collector

- Du 62ème au 71ème lot : Devenez propriétaire d'Arbres en forêt (29 € TTC)

**Détails :**

Je deviens propriétaire d'un CHENE SESSILE en Forêt de Ruillé auprès d'EcoTree. Age : 50 à 55 ans - Horizon de coupe : dans 49 ans.

EcoTree s'occupe de la plantation et de l'entretien des forêts. Mes arbres séquestrent du carbone et favorisent la biodiversité. Je vois leur localisation, leur valorisation et une estimation du CO2 absorbé. Je contribue au renouvellement de la forêt : pour un arbre exploité, EcoTree en replante trois

- 72ème lot : Sac Weekend en Toile et Cuir (39,90 € TTC)

**Détails :**

Polyvalent: La taille du sac est de 51 x 25 x 28 cm (20 x 9,8 x 11,02 pouces), ce qui correspond aux normes de dimension du bagage à main par les compagnies aériennes françaises. Si vous êtes passionné de fitness, ce sac de voyage peut également servir d'un sac de sport pour apporter vos nécessités de fitness. Excellent comme bagage à main, sac de week-end, sac de sport, sac de gym, etc.

Rétro et Durable: Le sac de voyage cabine est fabriqué en toile vintage épaisse de haute qualité et de cuir PU. Le style est rétro classique et ce grand sac de voyage est portable, doux, solide et durable. 36L

- Du 73ème au 94ème lot : KIT CUEILLEUR DE CHAMPIGNONS (47 € TTC)

**Détails :**

Kit du cueilleur + livre "L'indispensable guide du cueilleur de champignons »

Broché : 352 pages / Editeur : BELIN (13 décembre 2017) / Collection : BELIN HORS COLL / Langue : Français / Dimensions du produit : 11,5 x 2,7 x 15,4 cm

- 95ème lot : NOISETIER COMMUN (24,30 € TTC)

**Détails :**

Le *Corylus avellana* peut atteindre jusqu'à 5m de haut. Dès que l'hiver s'adoucit, le pollen jaune pur est libéré. Ensuite les petits chatons rouges des fleurs femelles se dissimulent parmi un feuillage vert tendre et duveteux. Les jeunes fruits en formation sont délicatement revêtus d'une coque duveteuse qui se colorera de brun doré à l'automne.

Pour ses 4 ans, le noisetier sera capable de vous offrir entre 2 et 8kgs de noisettes ! De plus, c'est un arbuste peu exigeant et pouvant s'accommoder seul ou en groupe.

Période de plantation : toute l'année, hors gel  
Pot de 2 litres.

- 96ème lot : SOIGNEUR D'UN JOUR (280 € TTC)

**Détails :**

Entrez dans la peau d'un soigneur animalier au Zoo de la Flèche et découvrez les facettes uniques de ce métier. Désormais, le temps d'une demi-journée, le Zoo de La Flèche vous propose de passer quelques heures en compagnie des soigneurs animaliers pour découvrir ce métier unique et passionnant. Au travers de cette immersion, vous découvrirez le quotidien du métier de soigneur animalier, les animaux dont il a la charge ainsi que des informations inédites sur les coulisses du Zoo de La Flèche.

PACK 1 ADULTE + 1 ENFANT

L'entrée du parc est incluse dans le tarif.

- Du 97ème au 101ème lot : POT DE MIEL DES VERGERS JAZZ FRANCE (6 € TTC)

**Détails :**

Miel récolté artisanalement dans les vergers JAZZ éco-responsables et haute valeur environnemental, à

Chenu. Mis en pot manuellement par les producteurs de pomme JAZZ.  
Pot 220 ml

- Du 102ème au 106ème lot : BOMBES DE GRAINES MELLIFÈRES (13 € TTC)

**Détails :**

Matériaux : graines, terreau, argile, eau - Pour tout les guerillers urbains !

Ces sachets de bombes de graines, ou "seedbombs", vont vous permettre de (re)végétaliser des lieux, friches industrielles, balcons, jardins, avec un mélange de graines de plantes mellifères\* !

Le principe est simple :

- lancez sur de la terre ces bombes de graines composées d'argile, de terreau et de graines ,
- attendez la pluie ou arrosez, laissez faire la nature.

Quelques semaines plus tard, soucis, phacélie, tournesols et autres variétés de plantes raviront les abeilles et autres insectes.

Diamètre des boules de graines : entre 1 et 1.5 cm / Dimension du sachet : 10 x 14 cm

100% fait main en France (Rhône), sachet 100% coton, imprimé en France

Contient : 1 sachet coton imprimé, 50 bombes de graines, un livret explicatif.

Composition : Phacélie, Carvi, Trèfle d'Alexandrie, Sarrasin, Radis oléifère, Oeillet des champs, Moutarde, Coriandre, Fenouil, Serradelle, Souci officinal, Aneth.

- Du 107ème au 110ème lot : ABRI À ÉCUREUIL (30 € TTC)

**Détails :**

Abri en Bois et Zinc pour écureuil 20.5 x 24 x 29 cm

Marquage chaud JAZZ Apple

- Du 111ème au 115ème lot : MONTRE FEMME "ARBRE DU TEMPS" JAZZ COLLECTOR (45 € TTC)

**Détails :**

À chaque achat, notre équipe se charge de reverser la somme requise à la plantation d'un arbre auprès de l'association OneTreePlanted.

Montre Femme, en bois de bambou authentique couvert de liège couplée avec son cadran tout aussi minimaliste que sa collection, gravée au dos "Pomme JAZZ, fiers de faire équipe avec la nature !" -

Dimensions 38 mm

Matière du bracelet : Cuir couvert de liège - Longueur du bracelet : 25 cm - Largeur du bracelet : 20 mm -

Fermeture : Boucle

TAILLE UNIQUE

- Du 116ème au 120ème lot : MONTRE HOMME "ARBRE DU TEMPS" JAZZ COLLECTOR (45 € TTC)

**Détails :**

À chaque achat, notre équipe se charge de reverser la somme requise à la plantation d'un arbre auprès de l'association OneTreePlanted.

Montre Homme, en bois de bambou authentique couvert de liège couplée avec son cadran tout aussi minimaliste que sa collection, gravée au dos "Pomme JAZZ, fiers de faire équipe avec la nature !" -

Dimensions 42 mm

Matière du bracelet : Cuir couvert de liège - Longueur du bracelet : 25 cm - Largeur du bracelet : 20 mm -

Fermeture : Boucle

TAILLE UNIQUE

- 121ème lot : Devenez propriétaire d'Arbres en forêt (112 € TTC)

**Détails :**

Je deviens propriétaire de 2 arbres de 2 générations d'âge différents auprès d'EcoTree. Localisation en fonction de l'essence. Horizon de coupe : dans 40 ans.

EcoTree s'occupe de la plantation et de l'entretien des forêts. Mes arbres séquestrent du carbone et favorisent la biodiversité. Je vois leur localisation, leur valorisation et une estimation du CO2 absorbé. Je contribue au renouvellement de la forêt : pour un arbre exploité, EcoTree en replante trois

Valeur totale : 3795,20 € TTC.

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

## Article 5 : Désignation des gagnants

Le principe de désignation des lots du N°2 au lot N°216 est celui de l'instant gagnant : après le jeu d'adresse et son inscription sur la plateforme de jeu, le joueur découvre son lot.

Il est alors automatiquement inscrit pour le tirage au sort du lot N°1.

La multiplication des participations augmente les chances pour le tirage au sort.  
Le lot N°1 est désigné par un tirage au sort, effectué sous 15 jours ouvrés après la clôture du jeu, sur l'ensemble des participations.

## **Article 6 : Annonce des gagnants**

- La liste des gagnants sera disponible sur le site du jeu-concours
- Une annonce des gagnants peut avoir lieu sur le Facebook de la POMME JAZZ (Nom/Prénom/Département)

Le gagnant est informé immédiatement de son lot.

## **Article 7 : Remise des lots**

Les lots seront envoyés aux coordonnées postales indiquées par les participants.

En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

« L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

## **Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants**

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le/les gagnant(s) autorisent « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/679 du parlement européen et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

## **Article 9 : Règlement du jeu**

Le règlement du jeu est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

Le règlement pourra être consulté sur le site suivant :

- [https://story.tl/jeu\\_ecureuil](https://story.tl/jeu_ecureuil)

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de « L'organisatrice ».

« L'organisatrice » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

## **Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

## **Article 11 : Responsabilité**

La responsabilité de « L'organisatrice » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

« L'organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

« L'organisatrice » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même « L'organisatrice », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à « L'organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Ce jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook et Instagram que « L'organisatrice » décharge de toute responsabilité.

## **Article 12 : Litige & Réclamation**

Le présent règlement est régi par la loi française.

« L'organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « L'organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à « L'organisatrice ». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

## **Article 13 : Convention de preuve**

De convention expresse entre le participant et « L'organisatrice », les systèmes et fichiers informatiques de « L'organisatrice » feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de « L'organisatrice », dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre « L'organisatrice » et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, « L'organisatrice » pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par « L'organisatrice », notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par «

L'organisatrice » dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Le dépôt de ce règlement de jeu-concours a été effectué via le site internet : <https://www.reglementdejeu.com>.